

Département de la CHARENTE-MARITIME  
Arrondissement de ROCHEFORT  
Canton de ROYAN  
Commune de VAUX-SUR-MER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE VAUX SUR MER

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
(ARTICLE L 212.10 DU CODE DES COMMUNES)

LE CONSEIL MUNICIPAL

SE RÉUNIRA A LA MAIRIE LE :

**MARDI 5 MARS 2019 à 20 h 30**

AFFICHÉ LE : **26 FÉVRIER 2019**

**ORDRE DU JOUR :**

➤ **Décisions du Maire**

➤ **Délibérations**

1. Compte administratif 2018 - budget commune
2. Compte de gestion 2018 - budget commune
3. Affectation du résultat du compte administratif 2018 - Budget commune
4. Fiscalité directe - Vote des taxes 2019
5. Actualisation de l'autorisation de programme n° 2015/01 restauration de L'église Saint-Etienne
6. Budget primitif 2019 - commune
7. Vote des subventions 2019
8. Demande de subvention Agence de l'Eau : Schéma directeur Des Eaux Pluviales
9. Demande de subvention conseil régional : Festi'Vaux
10. Demandes de subventions Conseil Départemental : Festi'Vaux / Jazz In Vaux
11. Demandes de subventions au fonds d'aide à la diffusion culturelle du Conseil Départemental pour 3 spectacles
12. Projet de convention avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement autour de fiches actions - pilier n°2

13. Projet de convention avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement- pilier n° 1 et n° 3
14. Création d'emplois non-titulaires saisonniers - été 2019.

➤ **Questions diverses**

Pour le groupe municipal Vaux-sur-Mer Autrement, nous avons appris par voie de presse en date du 22 février 2019 « *la tenue d'une grande réunion à la mairie de Saint Georges de Didonne concernant la constante dégradation de la qualité bactériologique de l'eau de la Gironde* » réunion à laquelle participaient « *les maires des communes de Meschers-sur-Gironde à Saint-Palais -sur-Mer* »

A ce sujet nous sommes intervenus à plusieurs reprises au sein de la municipalité.

Ainsi, la qualité des eaux de baignade ne s'arrêtant pas aux limites administratives qu'en est -il réellement de la situation pour la Commune de Vaux-sur-Mer ?

Je vous remercie de votre attention.